

Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT/CNIG 2018-112
Date : 20 février 2018
Affaire suivie par : Sébastien Nadiras ; Élisabeth Calvarin ; Pierre Jaillard
Téléphone : 06 84 03 91 39
Courriels : sebastien.nadiras@culture.gouv.fr ; e-calvarin@wanadoo.fr ; rapporteur.cnt@gmail.com ; pierre@jaillard.net
Page : 4

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Objet : réunion « vademecum » du GT Documentation de la CNT du CNIG, vendredi 16 février 2018, de 15 h 45 à 17 heures, dans la salle suspendue du centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN), 11 rue des Quatre-Fils – Paris 3^e.

Ordre du jour :

Le vademecum toponymique (suite)

- 1 – Devenir du tableau sur les procédures relatives à la création et au changement de nom des principaux groupements de collectivités territoriales
- 2 – Avancement des travaux d'écriture
- 3 – Questions diverses

Complément de documentation :

- Fourni par le responsable du groupe « Vademecum toponymique »
- En ligne sur le site du CNIG : http://cnig.gouv.fr/?page_id=10564

Membres présents :

Organisme	Nom
CNT/CNIG Président	Pierre Jaillard
CNT/CNIG Rapporteur	Élisabeth Calvarin
AN et SFO	Sébastien Nadiras
DGCL ministère de l'Intérieur	Damien Féraillé
IGN	Jean-Sébastien Majka
DGLFLF	Pierrette Crouzet-Daurat
Shom	Olivier Parvillers

LE VADEMECUM TOPONYMIQUE (suite)

1 – Devenir du tableau sur « les procédures relatives à la création et au changement de nom des principaux groupements de collectivités territoriales »

Le tableau, qui pourrait recevoir encore quelques réajustements, a vocation à intéresser les préfetures qui peuvent être confrontées à des groupements de collectivités territoriales qui veulent changer de nom et à ce qu'elles soient attentives à certaines règles qui s'appliquent ou non. L'intérêt du tableau est aussi de faire un point sur les renvois en matière juridique : savoir quelle est la règle pertinente, se rappeler telle ou telle disposition de la partie générale du Code général des collectivités territoriales (CGCT), etc.

Il serait possible que ce tableau soit diffusé au sein des préfetures, peut-être en mars 2018, et sans doute consultable sur le site des collectivités locales.

Pour les préfetures, ce tableau a du sens. En revanche, pour qu'il soit accessible aux élus, aux créateurs de toponymes non versés en droit, mais qui pourraient avoir besoin de certaines règles, et pour que ces personnes perçoivent toute l'utilité d'un tel tableau, une simplification semblerait possible. Par exemple, le paragraphe sur la loi NOTRe et la loi MAPTAM est

important, mais il appartient au passé. Quant aux communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines, la règle est que celles-ci choisissent le nom. Pour les syndicats et autres groupements, la règle similaire s'applique : elle pourrait aussi être résumée et un renvoi peut être effectué vers le numéro de l'article concerné.

⇒ Dans la mesure du possible, essayer une rédaction plus légère, avec un lien actif vers le document original, qui est un document de référence.

2 – Avancement des travaux d'écriture

Le vademecum a vocation à traiter des noms de lieux en général et des diverses questions que les élus peuvent se poser à leur sujet (la création bien sûr, mais aussi par ex. les questions relatives aux lieudits, la coexistence de diverses formes d'un même nom, etc.).

La répartition des travaux d'écriture se fonde sur le plan de l'ouvrage.

Titre

Réfléchir à un titre plus accrocheur que « Vademecum toponymique ». Un titre du genre « Noms de communes, noms de lieux – guide pratique à l'usage des élus et acteurs locaux », « Guide de la création de toponymes », « Aide à la création des toponymes », « Comment créer un nom de lieu ? – guide pratique à l'usage des élus et acteurs locaux ».

Introduction

À écrire une fois les parties du vademecum produites.

Partie 1 « présentation générale »

En cours de rédaction.

Partie 2

a) « conception »

Le plan sur la création toponymique est posé en 3 parties ; reste l'écriture.

Le toponyme est à la fois significatif et distinctif. 1. Significatif recouvre 3 types de formation : description physique, reprise de noms de lieux préexistants, combinaison de noms précédents (mots-valises). 2. Distinctif : éviter les synonymies, les confusions ; ajout d'un distinctif géographique. 3. Un nom éprouvé, au regard de 3 critères : une bonne insertion dans la syntaxe courante, éviter les consonances péjoratives, prévoir une promotion active du nouveau nom. Soit 2 pages en tout.

b) « règles d'écriture »

À écrire d'après le résumé CNT pour l'annexe de la circulaire de la DGCL, et l'augmenter.

Le rapporteur produira un document que le représentant de l'IGN complètera au besoin.

Partie 3 « aspects juridiques »

Voir point 1 « tableau sur les procédures relatives à la création et au changement de nom des principaux groupements de collectivités territoriales » et le document « Le changement de nom des communes », présentant la procédure consultative qui précède les décrets en Conseil d'État pris sur le fondement du premier alinéa de l'article L. 2111-1 du CGCT.

Partie 4 « ressources »

Le projet présenté s'attache à la forme des sources. Il a le mérite de cibler un nombre restreint de sites internet utiles aux élus et faciles à consulter et des ouvrages qui sont des synthèses accessibles au plus grand nombre, ainsi qu'un guide pratique à consulter.

Cette partie pourrait être complétée et réorganisée d'après le fond des sources de la façon suivante :

Bases de données
Insee, BANATIC

Sites cartographiques

- Géoportail

- Shom < data.shom.fr >

<http://data.shom.fr/donnees#001=eyJjIjpbLTY2MjgwNyw1ODIyOTI3XSwieiI6NiwiciI6MCwibCI6W119> qui offre des cartes marines qui intéresseraient les communes du littoral et les élus qui souhaiteraient désigner une baie, une plage. En outre, le géocatalogue ouvre un lien vers le géoportail de l'IGN.

Ouvrages de portée générale

- Gendron

- Brunet (géographe), traité dont l'approche est par type d'objets géographiques. Aperçu du traité accessible au lien :

https://books.google.fr/books?id=j12_DAAAQBAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false

- Pégurier *Les noms de lieux en France – Glossaire de termes dialectaux*, 2006 IGN
http://education.ign.fr/sites/all/files/glossaire_noms_lieux.pdf

Guides de bonne pratique pour aller plus loin

- Guide de Vincent Aubelle, panorama complet sur les communes nouvelles (5 pages),
http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?doc_n_id=24442

- CNIG Ressources/Toponymie : http://cnig.gouv.fr/?page_id=10578

- ENSG cours de toponymie :

<http://cours-fad-public.ensg.eu/course/index.php?categoryid=41> et

<http://www.sup-numerique.gouv.fr/> catalogue de ressources en autoformation « toponymie »

Édition, publication : internet et papier

Volume : version papier, un multiple de 4 (8, 12 16 pages) ; version numérique, indifférent.

Date : fin des écrits en juin 2018, dernière limite.

Éditeur : la DGLFLF se propose de publier cet opuscule début septembre 2018.

Mise en page : papier en version pdf qui est ensuite mise en ligne, avec des liens actifs.

Accès : numérique sur le site du CNIG, et accès papier. Les 2 sont utiles et se renforcent.

Pour la version papier, réfléchir à l'identification d'une liste de diffusion : l'association des maires de France (AMF), les préfetures. Voir aussi le réseau de la DGCL.

⇒ Réfléchir également à la possibilité d'une plaquette annonçant et indiquant l'adresse numérique du vademecum, et demandant aux préfetures de relayer l'information auprès des élus.

Voir le service d'information du gouvernement (SIG) et le service public, professionnels, orienté vers les particuliers : possibilité de FAQ à ajouter ?

Contacts du projet : Sébastien Nadiras, pilote du vademecum, et le CNIG, organe responsable.

3 – Questions diverses

Pas de questions diverses.

Prochaine séance du groupe de travail « vademecum » : Jeudi 12 avril 2018, de 14 à 16 heures, aux Archives nationales.

Visa	Date	Nom	Organisme
Relecture	21-22 février 2018	Les participants	GT Documentation de la CNT du CNIG
Validation	6 mars 2018	Pierre JAILLARD Sébastien NADIRAS	Président de la CNT du CNIG Responsable du GT vademecum